



Les Randonneurs de la Cote des Isles

(Association loi 1901)

Nos randonnées hebdomadaires (lundi après midi) Les consignes

- Si la météo est en alerte « vigilance orange » pour le jour de la randonnée, celle-ci sera annulée.
- Soyez à l'heure au départ des randonnées. 14h toute l'année !
- Soyez bien équipés, notamment en chaussures.
- Bien respecter le code de la route et les recommandations pour la sécurité du groupe. (marcher sur le bord droit de la chaussée...)
- Respectez l'environnement. Emportez vos déchets. Soyez discrets.
- Les randos ont toutes fait l'objet d'une reconnaissance par vos guides. Si vous avez un doute sur votre capacité à effectuer telle rando, rapprochez-vous d'eux, ils vous conseilleront.
- Autant que possible, un itinéraire secondaire (raccourci) pour limiter la distance sera proposé pour la plupart des sorties.
- Au cours d'une rando, vous pouvez être victime d'une défaillance, informez en aussitôt le guide ou les dirigeants.
- Au départ d'une rando, les animateurs donnent des consignes, respectez les. En cours de randonnées, des explications à caractère historique, culturel, etc. vous sont fournies, écoutez l'orateur.
- **Ne cherchez pas à précéder le guide**, ce qui est source assurée de désorganisation de la randonnée.
- Ne vous éloignez pas sans prévenir, même en cas de besoin pressant !
- Ne pas quitter le groupe sans prévenir le guide ou les dirigeants.
- Lors des regroupements laissez aux retardataires le temps du repos.



N'oubliez pas de signaler votre présence avant le départ de la randonnée.

Cotisation annuelle : 6 euros

Rappel : Il n'y a pas de sorties prévues pendant les vacances scolaires. C'est l'Office de Tourisme de Bricquebec & Valognes qui prend le relais.